

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-361 ENCHISSEMENT DU FONDS MANGA – RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Nomenclature des actes : 1.7

VU la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente concernant les marchés publics,

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonnay s'engage dans le développement de fonds et d'actions spécifiques en direction des publics cibles que sont la petite enfance, les adolescents, les seniors et les publics isolés.

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a constitué un fonds de mangas en 2021. Ce fonds nécessite un enrichissement régulier.

La librairie Manga No Sekai est spécialisée dans le manga.

La Présidente décide de lui passer commande pour un montant de 2 050 € TTC.

À CHANTONNAY, le 14 septembre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 15/09/2022.